

10-06-07

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À un ajournement de la séance ordinaire du 17 mai 2010 du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, tenu le lundi 7 juin 2010, à 19 h 32, à la Salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

M^{mes} Noëlla Bourdages
Sara Deschênes
Louise Dionne
Nadyne Langlois
Stéphanie Vill

MM. Daniel Arseneault
Patrice Cayouette (représentant du Comité de parents pour l'ordre secondaire)
Claude Fortin
Steve Gagné
Jean-Maurice Lechasseur
Luc Marcoux
Alain Rioux

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. Le directeur général, M. Jacques Poirier, et la secrétaire générale, M^{me} Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

M^{me} Francine Doucet, directrice générale adjointe
M. Rock Bouffard, directeur des Services des ressources humaines
M. Carl Ruest, directeur des Services des ressources matérielles
M. Marc Girard, directeur des Services des ressources financières
M. Mario Gallant, directeur adjoint aux Services des ressources humaines

Absences motivées :

Raynald Caissy, vice-président
Jacques Deschênes
Gilbert Labrie
Lise Lévesque
Pauline Michaud
Guy Potvin
Gaston Rioux (représentant du Comité de parents pour l'ordre primaire)
Philippe St-Germain

10-06-07-355 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Noëlla Bourdages et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance et présences;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 **Décision**
 - 3.1. Programme d'aide aux employés – Octroi de contrat (Rock Bouffard);
 - 3.2. Réhabilitation des moyens d'évacuation à l'école de l'Aquarelle – Octroi de contrat (Carl Ruest);
 - 3.3. Politique d'admissibilité au transport scolaire – Pour adoption (Carl Ruest);
 - 3.4. Intérêts sur les taxes impayées – Taux exigé en 2010-2011 (Marc Girard);
 - 3.5. Exigibilité du montant de la taxe scolaire à l'échéance du 1^{er} versement (Marc Girard);
 - 3.6. Condoléances (Cathy-Maude Croft);
 - 3.7. Analyse de la situation à l'école la Colombe – Formation d'un comité (Cathy-Maude Croft);
 - 3.8. Comblement de postes (**huis clos**) (Jacques Poirier);
 - 3.9. Projet de loi n^o 100 – *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette* (Jacques Poirier);
 - 3.10. Entente avec la Ville de Mont-Joli concernant l'utilisation des locaux et des facilités sportives et culturelles – Avenant numéro 2 (Carl Ruest);
- 4.0 Levée de la séance.

DÉCISION

10-06-07-356 PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU l'appel d'offres et la soumission reçue;

ATTENDU l'analyse des services proposés;

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu de retenir les services de la firme Le Groupe Renaud & Associés Inc. pour offrir le Programme d'aide aux employés selon les modalités prévues au contrat déposé par monsieur Rock Bouffard, directeur des Services des ressources humaines.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

10-06-07-357 RÉHABILITATION DES MOYENS D'ÉVACUATION À L'ÉCOLE L'AQUARELLE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU l'appel d'offres public pour la réhabilitation des moyens d'évacuation à l'école de l'Aquarelle;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues et la recommandation de l'architecte responsable du projet;

Il est proposé par M^{me} Noëlla Bourdages et résolu d'octroyer le contrat de la réhabilitation des moyens d'évacuation à l'école de l'Aquarelle à la firme Constructions Dilau 8000 inc, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 128 500 \$ taxes en sus, pour réaliser ce projet.

10-06-07-358 POLITIQUE D'ADMISSIBILITÉ AU TRANSPORT SCOLAIRE – POUR ADOPTION

ATTENDU la pertinence de réviser l'actuelle *Politique sur l'admissibilité au transport scolaire* afin d'en améliorer son application;

ATTENDU que par cette révision, la Commission scolaire vient notamment confirmer l'applicabilité définitive d'une règle expérimentale de cette Politique qui venait à échéance à la fin de la présente année scolaire;

ATTENDU les analyses effectuées par les Services des ressources matérielles, les recommandations émises par le Comité consultatif de transport et le résultat de la consultation menée auprès du Comité de parents;

Il est proposé par M^{me} Stéphanie Vill et résolu d'adopter la version révisée de la *Politique d'admissibilité au transport scolaire*, telle que présentée par le directeur des Services des ressources matérielles.

Ce document sera colligé au *Recueil des règles de gestion* de la Commission scolaire des Phares.

10-06-07-359 INTÉRÊTS SUR LES TAXES IMPAYÉES – TAUX EXIGÉ EN 2010-2011

ATTENDU les articles 315 et 316 de la *Loi sur l'instruction publique* concernant le paiement de taxe scolaire et l'imposition d'intérêts sur les comptes recevables;

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu d'exiger des intérêts au taux annuel de 15 % calculé mensuellement sur tout compte de taxe recevable passé dû de trente (30) jours.

10-06-07-360 EXIGIBILITÉ DU MONTANT DE LA TAXE SCOLAIRE À L'ÉCHÉANCE DU 1^{er} VERSEMENT

ATTENDU qu'en vertu de l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*, la taxe scolaire peut être payée en deux versements si elle est égale ou supérieure à 300 \$;

ATTENDU que si le premier versement n'est pas fait le trente et unième jour suivant l'expédition du compte de taxe, l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le solde devient immédiatement exigible, sauf si la Commission scolaire prévoit que seul le versement échu est exigible;

ATTENDU que la Commission scolaire désire exercer la discrétion que lui accorde l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Lechasseur et résolu que, conformément à l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire prévoit que le défaut d'un contribuable d'effectuer son premier versement de taxe dans le délai prévu n'entraîne pas l'exigibilité du solde et que seul le montant du premier versement échu est alors exigible.

10-06-07-361 CONDOLÉANCES

Il est proposé par M. Steve Gagné et résolu d'adresser à monsieur Raynald Brisson, ainsi qu'aux membres de sa famille, les plus sincères condoléances de la Commission scolaire des Phares à la suite du décès de son épouse, M^{me} Jocelyne Fournier, enseignante à la Commission scolaire des Phares.

10-06-07-362 CONDOLÉANCES

Il est proposé par M. Jean-Maurice Lechasseur et résolu d'adresser à monsieur Patrice Cayouette, commissaire parent, ainsi qu'aux membres de sa famille, les plus sincères condoléances de la Commission scolaire des Phares à la suite du décès de sa mère, M^{me} Angéline Arbour.

**10-06-07-363 ANALYSE DE LA SITUATION À L'ÉCOLE LA COLOMBE –
FORMATION D'UN COMITÉ**

ATTENDU la résolution n^o 08-11-24-94;

ATTENDU la *Politique relative au maintien ou fermeture d'un établissement d'enseignement ou modification de certains services éducatifs qui y sont dispensés*;

ATTENDU que pour procéder à l'analyse, la Commission scolaire des Phares doit former un comité de travail;

Il est proposé par M^{me} Louise Dionne et résolu de former un comité d'analyse et de désigner les personnes suivantes :

- M^{me} Valérie Gagnon, directrice de l'établissement;
- Deux parents membres du Conseil d'établissement de l'école la Colombe;
- M. Jacques Poirier, directeur général;
- M. Carl Ruest, directeur des Services des ressources matérielles;
- M^{me} Francine Doucet, directrice générale adjointe et directrice du Service éducatif;
- M. Marc Girard, directeur du Service des ressources financières;

- M. Rock Bouffard, directeur du Service des ressources humaines;
- M^{me} Sara Deschênes, commissaire du quartier;
- M^{me} Noëlla Bourdages, commissaire nommé par le Conseil des commissaires;
- Un membre de la communauté à être nommé par la Municipalité d'Esprit-Saint;
- M^{me} Nathalie Gagné, enseignante choisie par la Commission scolaire des Phares après consultation du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis.

10-06-07-364 PROJET DE LOI N^o 100 – LOI METTANT EN ŒUVRE CERTAINES DISPOSITIONS DU DISCOURS SUR LE BUDGET DU 20 MARS 2010 ET VISANT LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE EN 2013-2014 ET LA RÉDUCTION DE LA DETTE

ATTENDU le dépôt du Projet de loi n^o 100 – *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 20 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette* par le gouvernement du Québec le 12 mai dernier;

ATTENDU que les commissions scolaires sont des gouvernements locaux et autonomes, et qu'elles sont régies par un conseil des commissaires qui a pour fonction, notamment, d'adopter ses prévisions budgétaires fondées sur l'élaboration des besoins précis de la population qu'elle dessert;

ATTENDU que les commissions scolaires sont administrées par des commissaires élus au suffrage universel, ce qui leur donne pleine légitimité pour exercer leur discrétion dans l'exercice de la gestion budgétaire;

ATTENDU que les réductions de dépenses demandées en vertu du Projet de loi n^o 100 à l'égard de la formation, de la publicité et des frais de déplacement concernent notamment des montants consacrés à la formation et aux déplacements de nos enseignants, professionnels et autres personnels en service aux établissements;

ATTENDU que les coupures exigées concernent également des investissements en publicité visant à valoriser l'école publique et faire la promotion de la formation professionnelle et des autres services éducatifs de notre réseau public d'éducation;

ATTENDU les obligations prévues à la *Loi sur l'instruction publique*, notamment de rendre compte à la population et de tenir des séances publiques d'information;

ATTENDU les contraintes budgétaires du gouvernement du Québec et la nécessité de retrouver l'équilibre budgétaire du Québec;

ATTENDU qu'il est impératif que la Commission scolaire des Phares conserve son autonomie à l'égard des moyens à prendre pour maintenir son propre équilibre budgétaire;

ATTENDU que le taux de coût de gestion des commissions scolaires est en moyenne de 5,5 %;

ATTENDU que ce taux peut être comparé avantageusement à celui de n'importe quel autre organisme privé ou public;

ATTENDU les nombreuses redevances de compte budgétaires auxquelles la Commission scolaire des Phares doit se soumettre tant envers sa population qu'envers le gouvernement du Québec;

Il est proposé par M. Daniel Arsenault :

DE DÉNONCER le contenu du Projet de loi n° 100 – *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 20 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette*;

DE RÉAFFIRMER l'autonomie des commissions scolaires relativement à leur gestion des ressources financières;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'établir le niveau global de subvention aux commissions scolaires sans toutefois dicter les modalités de réduction des dépenses, lesquelles relèvent uniquement des commissions scolaires qui doivent rendre compte annuellement à la population de leur gestion financière;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à toutes les autres commissions scolaires, à la Fédération des commissions scolaire du Québec, au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, ainsi qu'au ministère des Finances du Québec.

10-06-07-365 ENTENTE AVEC LA VILLE DE MONT-JOLI CONCERNANT L'UTILISATION DES LOCAUX ET DES FACILITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES – AVENANT NUMÉRO 2

ATTENDU la demande de la Ville de Mont-Joli pour utiliser le terrain de football de l'école du Mistral pour les fins du soccer mineur durant les périodes estivales;

ATTENDU les modalités d'utilisation convenues lors des discussions tenues entre la Ville de Mont-Joli, l'école du Mistral et la Commission scolaire;

ATTENDU l'entente existante avec la Ville de Mont-Joli pour l'utilisation des locaux et des facilités sportives et culturelles des deux organisations;

Il est proposé par M^{me} Stéphanie Vill et résolu d'approuver le contenu de l'avenant numéro 2 apporté à l'entente pour l'utilisation des locaux et des facilités sportives et culturelles avec la Ville de Mont-Joli, concernant l'utilisation du terrain de football de l'école du Mistral pour le soccer mineur.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

10-06-07-366 HUIS CLOS

À 20 h 5, il est proposé par M. Claude Fortin et résolu de continuer la séance à huis clos.

10-06-07-367 RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

À 20 h 13, il est proposé par M^{me} Sara Deschênes et résolu de siéger en séance publique.

10-06-07-368 COMPLEMENT DE POSTE DE DIRECTRICE OU DE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DE L'AQUARELLE – NOMINATION

ATTENDU l'ouverture du poste de directrice ou de directeur de l'école de l'Aquarelle;

ATTENDU la *Politique de dotation des ressources humaines*;

ATTENDU le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires*;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M^{me} Noëlla Bourdages et résolu de nommer M^{me} Marie-France Hins au poste de directrice de l'école de l'Aquarelle à la Commission scolaire des Phares, à compter du 1^{er} juillet 2010.

10-06-07-369 AFFECTATION TEMPORAIRE AU POSTE DE CONSEILLER CADRE

ATTENDU les besoins évalués par la direction générale concernant la gestion de l'absentéisme du personnel et les besoins d'accompagnement;

ATTENDU les échanges intervenus entre le directeur général et la personne concernée;

ATTENDU la résolution n^o 10-04-12-261 relative à la structure administrative;

Il est proposé par M^{me} Sara Deschênes et résolu d'affecter temporairement M^{me} Mado Dugas au poste de conseillère cadre à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2011;

Il est également résolu de modifier la structure administrative de la Commission scolaire des Phares pour 2010-2011 pour tenir compte de cette affectation et d'amender l'organigramme de la Commission scolaire des Phares 2010-2011 en conséquence.

L'organigramme amendé est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

10-06-07-370 NOMINATION INTÉrimAIRE AU POSTE DE DIRECTRICE OU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DU ROCHER-D'AUTEUIL

ATTENDU que la titulaire du poste occupera d'autres fonctions au sein de la Commission scolaires des Phares;

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel cadre*;

ATTENDU le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires*;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

Il est proposé par M^{me} Louise Dionne et résolu de nommer par intérim M. Jean-Pierre Doucet au poste de directeur de l'école du Rocher-D'Auteuil à compter du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au retour de la titulaire du poste, mais au plus tard le 30 juin 2011.

10-06-07-371 NOMINATION INTÉRIMAIRE AU POSTE DE DIRECTRICE OU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DES MERISIERS

ATTENDU que la titulaire du poste sera en congé à traitement différé à compter du 9 août 2010;

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel cadre*;

ATTENDU le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires*;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

Il est proposé par M. Luc Marcoux et résolu de nommer par intérim M. Marc Tremblay au poste de directeur de l'école des Merisiers à compter du 9 août 2010 jusqu'au retour de la titulaire du poste, mais n'excédant pas le 30 juin 2011.

10-06-07-372 NOMINATION INTÉRIMAIRE AU POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DE DIRECTEUR ADJOINT DE L'ÉCOLE PAUL-HUBERT

ATTENDU que le poste de directrice adjointe ou de directeur adjoint est vacant considérant que le titulaire du poste occupe une autre fonction à la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel cadre*;

ATTENDU le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires*;

ATTENDU la consultation effectuée auprès de l'Association des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement du Bas du Fleuve et leur souhait de maintenir une stabilité à l'école Paul-Hubert;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

Il est proposé par M^{me} Noëlla Bourdages et résolu de nommer par intérim M. Bernard Dubé au poste de directeur adjoint de l'école Paul-Hubert à compter du 9 août 2010, mais n'excédant pas le 30 juin 2011.

10-06-07-373 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 16, il est proposé par M. Daniel Arsenault et résolu de lever la séance.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2010
TENU LE 7 JUIN 2010**

NUMÉRO DE RÉOLUTION :	TITRE :
10-06-07-355	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
DÉCISION	
10-06-07-356	PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS – OCTROI DE CONTRAT
10-06-07-357	RÉHABILITATION DES MOYENS D'ÉVACUATION À L'ÉCOLE L'AQUARELLE – OCTROI DE CONTRAT
10-06-07-358	POLITIQUE D'ADMISSIBILITÉ AU TRANSPORT SCOLAIRE – POUR ADOPTION
10-06-07-359	INTÉRÊTS SUR LES TAXES IMPAYÉES – TAUX EXIGÉ EN 2010-2011
10-06-07-360	EXIGIBILITÉ DU MONTANT DE LA TAXE SCOLAIRE À L'ÉCHÉANCE DU 1 ^{er} VERSEMENT
10-06-07-361	CONDOLÉANCES
10-06-07-362	CONDOLÉANCES
10-06-07-363	ANALYSE DE LA SITUATION À L'ÉCOLE LA COLOMBE – FORMATION D'UN COMITÉ
10-06-07-364	PROJET DE LOI N ^o 100 – LOI METTANT EN ŒUVRE CERTAINES DISPOSITIONS DU DISCOURS SUR LE BUDGET DU 20 MARS 2010 ET VISANT LE

*RETOUR À L'ÉQUILIBRE
BUDGÉTAIRE EN 2013-2014 ET
LA RÉDUCTION DE LA DETTE*

- 10-06-07-365 ENTENTE AVEC LA VILLE DE MONT-JOLI CONCERNANT L'UTILISATION DES LOCAUX ET DES FACILITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES – AVENANT NUMÉRO 2
- 10-06-07-366 HUIS CLOS
- 10-06-07-367 RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE
- 10-06-07-368 COMPLEMENT DE POSTE DE DIRECTRICE OU DE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DE L'AQUARELLE – NOMINATION
- 10-06-07-369 AFFECTATION TEMPORAIRE AU POSTE DE CONSEILLER CADRE
- 10-06-07-370 NOMINATION INTÉRIMAIRE AU POSTE DE DIRECTRICE OU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DU ROCHER-D'AUTEUIL
- 10-06-07-371 NOMINATION INTÉRIMAIRE AU POSTE DE DIRECTRICE OU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DES MERISIERS
- 10-06-07-372 NOMINATION INTÉRIMAIRE AU POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DE DIRECTEUR ADJOINT DE L'ÉCOLE PAUL-HUBERT
- 10-06-07-373 LEVÉE DE LA SÉANCE